

Service de l'administration des études et formations (AEF)

58, avenue des Landes

92150 Suresnes

Mail : AMIR SADRI Amireh amireh.amirsadri@inshea.fr

Demande de Validation des acquis professionnels (VAP)

La VAP est une procédure qui vous permet de demander l'accès à une formation en l'absence du diplôme normalement requis. Dans le cas d'une formation sélective, la VAP ne vous dispense toutefois pas des étapes de sélection.

En parallèle de cette procédure de VAP, vous devrez donc impérativement candidater dans la formation souhaitée, dans les délais fixés par la composante de l'Université. Votre inscription définitive ne pourra néanmoins se faire que lorsque votre demande de VAP aura reçu un avis favorable.

Dans ce dossier, vous devrez apporter la preuve que les acquis issus de vos différentes expériences - professionnelles, de formation et/ou personnelles vous prédisposent à suivre avec succès la formation envisagée.

La commission pédagogique VAP, chargée de l'étude de votre dossier, va globalement apprécier vos connaissances, méthodes et savoir-faire en fonction de la formation que vous souhaitez suivre.

Vous êtes donc invité(e) à remplir ce dossier avec le plus grand soin.

Page 1 sur 2

INSHEA

58-60, avenue des Landes

92150 Suresnes - FRANCE

Tél. +33 (0)1 41 44 31 00

Fax : +33 (0)1 45 06 39 93

www.inshea.fr

Constitution du dossier

1. Dossier VAP (sous format informatique).
2. Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport).
3. Copie des diplômes obtenus et relevés de notes en cas d'échec (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée).
4. Une présentation argumentée de la demande de validation et des motivations (1 à 2 pages).
5. Un curriculum vitae détaillé (2 à 3 pages).
6. Les tableaux de synthèse des apprentissages et acquis :
 - les acquis de formation (initiale et continue),
 - les acquis professionnels,
 - les acquis extra-professionnels.
7. Une synthèse du parcours d'expérience professionnel et personnel (3 à 5 pages). Il s'agit :
 - de retracer le fil rouge de votre parcours,
 - de rédiger une synthèse réflexive de votre progression de parcours d'expérience mettant en avant votre propre évolution professionnelle et personnelle au regard de l'évolution de la société et de votre ou des différents métiers que vous avez exercés.